



A.I.D.L.D.
Entretien
Promouvoir
Fédérer pour la
Levée de la
Divatte

Compte-rendu réunion du 18 octobre 2018 au Conseil Départemental

Présents :

Conseil Départemental : Mr CHARRIER Jean, Mme OLIVIER Anne Cécile, Mr DEDENIS Julien, Mme HAMEON Françoise et Mr LANDAIS Sébastien

AIDLD : Christophe HIVERT (Président), Yolande LIMOUZIN, Yvon BREGEON, Michel MARTIN

Syndicats des maraichers du Val de Divatte (invité) : BOUYER Bertrand, REDUREAU Bertrand

Comité Loire Demain (observateur) : Emile DURAND

Objet : actualités digue de la Divatte.

Un certain nombre de points ont avancé depuis la dernière réunion, le CD les détaille donc :

- **Rappel des différentes responsabilités en terme de gestion du Pont de Bellevue au Port Moron :**
 - Sur 2.5km, tronçon aval, le périphérique Nantais géré par l'Etat
 - Sur 1.5km, Basse Goulaine
 - Sur 12.1km, St Julien et Divatte sur Loire
 - Sur 13.6km, Département. Dépenses d'entretien 1M€ + 350k€ en 2011

- **L'exercice d'évacuation est prévu en 2019**
 - Il aurait dû avoir lieu cette année, mais il a été retardé.

- **GEMAPI :**
 - Le CD déclare être d'accord pour passer une convention d'entretien avec les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Du point de vue formel il faut que les 2 EPCI concernées fassent une demande de convention, ce qui n'a pas été fait à ce jour.
 - Nous abondons évidemment dans ce sens car le CD seul a l'expertise et la surface financière nécessaire à cet exercice.

- Concrètement la taxe GEMAPI a déjà été mise en place ailleurs dans le département et les prélèvements s'étalent de 3,19 € à 21,47 € par foyer. Pornic semblerait l'EPCI la plus chère.
- Pour notre cas, l'EPCI prélèverait la taxe GEMAPI et en reverserait une partie au CD, c'est ce qui est à convenir entre les EPCI et le CD dans la future convention.
- Nous soulignons que les sommes collectées par cette taxe sont sans commune mesure avec les besoins financiers nécessaires pour un ouvrage de ce type.

➤ **Etude diagnostic :**

- Pour rappel le décret du 12/05/2015 (2015-526) classe les digues sur l'ensemble de la France. La digue de la Divatte a été classée en catégorie B, seul 2 digues dans le département sont classées de la sorte, la 2^{ème} étant celle de Vioreau. C'est une catégorie plus exigeante, l'Etat fait des prescriptions et donne des consignes. Ce classement implique un diagnostic sur la résistance de l'ensemble de l'ouvrage tous les 5 ans avec un rapport de surveillance. Ce rapport va donc obliger la collectivité en charge à faire les travaux préconisés par l'étude.
- L'étude diagnostic a été faite par le CEREMA, missionné par la DIRO en 2016. Elle est financée par l'Etat et le CD. Les archives concernant la digue ont été consultées. Comme nous le savions l'étude a pris du retard et nous ne comprenions pas les raisons pour lesquelles les résultats tardaient à sortir. Ce retard est dû à un changement de norme pendant l'étude nécessitant une étude complémentaire sur les impacts sur la population et les personnes concernées par leur activité. Ainsi il a fallu intégrer les salariés et les gens de passage, 45 000 personnes sont concernées. Elle est en cours d'analyse par la DREAL. Les résultats sont attendus pour novembre. En résumé, on nous déclare que l'ouvrage apparait globalement sain, il n'y aurait pas de points à traiter de manière urgente.
- Cette étude va être présentée aux EPCI prochainement. Ensuite des conventions seront lancées avec les Intercommunalités et les préconisations chiffrées pour connaître les besoins financiers et en déduire les taxes nécessaires (GEMAPI).

➤ **Route de la Vallée :**

- Le projet initial de prolongation de la route de la vallée a été abandonné. Nous ne nous y sommes pas opposés à partir du moment où une alternative était envisagée. Aménager les routes existantes à cet endroit peut tout à fait convenir.
- Pour rappel, le projet était chiffré à 9,5 millions d'Euros et monopolisait 17 hectares d'emprise. La DUP (Déclaration d'Utilité Publique) a été établie en 2011 et prolongée par un fonds de 500 000 € spécialement affecté en avril 2016.

- Bétonner la vallée n'a jamais été notre objectif, de plus créer une route de toute pièce au milieu d'une zone humide le long du plan d'eau du chêne nous paraissait difficile à défendre par les temps qui courent. Par ailleurs les études se sont enlisées avec la nécessité de prendre en compte la présence de la « Fritillaire pintade ».
- Lors de notre dernière réunion du 5 janvier 2017 nous avons compris qu'en remplacement il était question d'aménager les routes pour mettre en place une alternative et de réaliser un rond-point au bout de la D74 au niveau de la croix du Chardonneau. Or au fur et à mesure des mois et du retour des élus nous nous sommes rendus compte que l'importance du projet allait en déclinant. Aujourd'hui on nous a même parlé de peinture et de trottoirs !
- Il nous est souligné que les communes ne sont manifestement pas très motivées par le sujet. Nous convenons en effet que Saint Julien de Concelles n'est pas en première ligne sur ce combat car le réseau routier sur cette commune est acceptable. En revanche Divatte sur Loire a compris cet enjeu.
- Pour détourner la circulation et plus particulièrement les poids lourds de la digue, ce qui est notre objectif initial, il faut des routes adaptées. Nous demandons un rond-point à la croix du Chardonneau, un autre dans le bas du chêne vert et un véritable recalibrage de la route du canal se situant entre les deux.
- Le coût de cet aménagement nous paraît raisonnable au regard des 9,5 millions originels. Par ailleurs 500 000 € ont déjà été bloqués lors de la DUP soit le prix de 2 ronds-points.
- Les maraîchers présents lors de cette réunion acquiescent et soulignent que toute la vallée maraîchère est économiquement dynamique mais ne dispose pas de route adaptée. Les conflits avec les habitants sont récurrents car les routes ne sont pas calibrées pour cet usage et se dégradent.
- Mr CHARRIER est visiblement surpris de cette demande mais au fur et à mesure de la discussion admet que c'est une hypothèse qui peut être envisagée, d'autant qu'elle n'est pas démesurée. Mr CHARRIER déclare que ses services vont étudier le dossier et notamment ce qu'il appelle « le petit barreau », c'est à dire la route du canal qui sépare le Guineau du Chêne vert. Ceci d'autant plus que l'emprise est faible et que les propriétaires principaux des terrains à inclure dans le projet sont présents, Mr REDUREAU et Mr BOUYER.

➤ **Aménagements touristiques :**

- La piste cyclable va comme prévue être prolongée entre la Pinsonnière et la Boire d'Anjou le long de la digue mais avec un an de retard, en 2019. Les acquisitions de terrains sont terminées.
- L'aménagement touristique des calles a été un peu oublié visiblement. Mme HAMEON va relancer ce projet. Nous rappelons notre étonnement de ce manque de motivation global. L'attrait touristique de la digue est évident,

promontoire et point de vue idéal sur la Loire. Pourquoi faire compliquer, le gisement touristique est là, ne demandant qu'à se développer.

➤ **Entretien courant de la digue :**

- L'arasement de la terre accumulée le long de la murette va se poursuivre et se terminer à la fin de cette année. Il reste le secteur Boire Courant vers l'Officière à traiter.
- Nous soulignons l'importance de la lutte contre les taupes c'est un problème à prendre au sérieux. Il nous est confirmé en direct avec la personne en charge que la lutte est en place. Il semblerait que cette vigilance, naturelle chez nos prédécesseurs, ait été oubliée.

➤ **Révision du PPRI Loire Amont :**

- Le CD n'a pas entendu parler d'une révision en cours du PPRI Loire Amont. Pour rappel le PPRI Loire Aval a été révisé en fonction des conséquences prévues par le réchauffement climatique. Le niveau a été remonté d'un mètre, de nombreuses contraintes extrêmement impactantes ont été mises en place. Il faut rester vigilant.